Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Table des matières

Message de la présidente **1**

SECTION I : PROFIL DE L'ORGANISME **3**
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP) 4
Priorités de l'organisme 5
Analyse des risques 6
Contexte opérationnel 6
Risques et occasions 7
Sommaire du rendement 7
Évaluation environnementale stratégique 10
Profil des dépenses 10
Budget des dépenses par crédit voté 10

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **11**
Résultat stratégique 11
Activité de programme 1.1 : Décisions statutaires et information conforme 11
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 12
Leçons apprises 14
Activité de programme 1.2 : Engagement des intervenants et partenariats stratégiques 15
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 16
Leçons apprises 16
Activité de programme 1.3 : Services internes 16
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 17

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **19**
Aperçu financier 19
Graphique – Aperçu financier 20
États financiers 20
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 20

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **21**
Coordonnées de l'organisme 21

Message de la présidente

J'ai le plaisir de présenter aux Parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Ce rapport décrit la réussite du Conseil dans la réalisation de son mandat et dans l'atteinte de ses priorités pendant l'année dernière.

En 2011-2012, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD) a structuré ses activités en vertu de l'Architecture des activités des programmes avec deux programmes opérationnels, Décisions statutaires et information conforme et Engagement des intervenants et partenariats stratégiques, en plus des services internes. Ce remaniement révèle clairement l'importance que le CCRMD accorde au travail entrepris pour sauvegarder le secret commercial des demandes de dérogation et pour rendre conforme l'information disponible sur la santé et la sécurité de la façon la plus efficiente, efficace et économique possible. Les partenariats aideront à promouvoir et diffuser les connaissances et l'expertise scientifiques du Conseil au profit mutuel de l'industrie et des travailleurs et travailleuses canadiens.

Un effort important a été consacré au plan d'amélioration du processus de demande de dérogation. Ce plan a été rédigé en misant sur les connaissances et les compétences des Opérations et des Services ministériels, et en est maintenant à sa phase de mise en œuvre. La soumission électronique des demandes de dérogation est un élément fondamental qui améliorera les communications entre le CCRMD et les demandeurs. Les demandeurs sont fortement favorables à la soumission électronique.

La mise en œuvre prochaine du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) au Canada aura de profondes répercussions sur l'examen par le CCRMD de sa fiche signalétique (SF). Le Conseil a suivi activement le développement et participé aux forums avec les autres intervenants pour contribuer à cette initiative très importante.

Avec la pleine mise en œuvre de son plan intégré, le Conseil commence à apporter des améliorations à l'aménagement de l'organisme et à la gestion des ressources.

Dans son budget 2012, le gouvernement fédéral annonçait sa décision de transférer les fonctions et responsabilités du Conseil à Santé Canada et, donc, d'éliminer le CCRMD comme organisme autonome d'ici la fin de l'exercice financier 2012-2013. Santé Canada est déjà responsable du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) national dont le CCRMD est un élément important, qui sert de mécanisme de dérogation pour secret commercial, qui permet aux fournisseurs et employeurs de protéger les renseignements commerciaux confidentiels tout en garantissant que les étiquettes et fiches signalétiques divulguent exactement et complètement l'information sur tout danger pour les travailleurs. Je crois que ce changement réalisera non seulement des économies, mais améliorera la nature

coopérative de ce programme national et placera le SIMDUT et le CCRMD dans une meilleure position pour la mise en œuvre prochaine du SGH.

Je suis pleinement engagée à diriger le Conseil dans une transition sans heurts en 2012-2013 pour faire en sorte que le programme renouvelé continue d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs au Canada tout en protégeant la compétitivité de l'industrie.

Je tiens à souligner l'appui et l'engagement du bureau de direction pendant la dernière année, ainsi que le dévouement du personnel du Conseil. Ensemble, nous avons offert un service essentiel à l'industrie et aux travailleurs et travailleuses.

Sharon A. Watts
Présidente et première dirigeante

SECTION I : PROFIL DE L'ORGANISME

Raison d'être

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD) fournit un mécanisme unique en vertu de la législation fédérale, provinciale et territoriale pour protéger les secrets commerciaux des compagnies qui fournissent ou utilisent des matières dangereuses et pour s'assurer que les travailleurs canadiens qui manipulent de telles matières disposent de tous les renseignements indispensables pour le faire en toute sécurité.

Responsabilités

Le Conseil permet aux compagnies de protéger leurs secrets commerciaux tout en veillant à ce que les fiches signalétiques (FS) des produits comportant des secrets commerciaux utilisés par les travailleurs au Canada divulguent des renseignements complets et précis afin de réduire les maladies et les blessures reliées au travail. Il joue un rôle essentiel dans l'application du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), créé en 1987, fruit d'un consensus entre les travailleurs, l'industrie et les gouvernements. Le succès du SIMDUT dépend de la coopération entre tous ces partenaires. Les trois groupes contribuent à assurer que les produits chimiques sont utilisés le plus sécuritairement possible dans les milieux de travail au Canada.

Le SIMDUT exige que les fournisseurs communiquent aux employeurs les fiches signalétiques et les étiquettes des produits qui détaillent les renseignements portant sur les dangers des matières vendues pour utilisation dans les milieux de travail au Canada. Les employeurs communiquent à leur tour ces FS et ces étiquettes aux travailleurs et leur fournissent des programmes de formation sur la manipulation sécuritaire des produits. La FS d'un produit doit indiquer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, les précautions à prendre lors de son emploi, le traitement requis en cas de blessure, ainsi que toute autre information pertinente.

Lorsqu'un fournisseur lance un produit et désire protéger l'identité ou la concentration de certains des ingrédients dangereux entrant dans sa composition, selon la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD), la compagnie doit demander au Conseil une dérogation à l'exigence de divulguer tous les ingrédients dangereux du produit sur sa FS. Une fois que le Conseil enregistre une demande, le produit peut être mis en vente sans divulguer les renseignements commerciaux confidentiels. Le Conseil évalue ensuite la demande et rend une décision quant à sa validité et, dans le but de protéger les travailleurs, il s'assure que la FS est conforme aux

dispositions de la *Loi sur les produits dangereux* et du *Règlement sur les produits contrôlés*.

Lorsqu'un employeur achète un produit et souhaite protéger l'identité et/ou la concentration de n'importe quel ingrédient dangereux, ou le nom et le fournisseur du produit, selon la LCRMD la compagnie doit également demander une dérogation au Conseil. Dans ce cas, en plus de rendre une décision sur la validité de la demande, le Conseil évalue la FS et, au besoin, l'étiquette en fonction des exigences du *Code Canadien du travail*, pour les employeurs sous réglementation fédérale, ou de la législation provinciale et territoriale pertinente en matière de santé et de sécurité au travail.

Lorsque des éléments de non-conformité sont relevés, le Conseil offre aux demandeurs la possibilité d'apporter des corrections par le biais d'un engagement de conformité volontaire. Si le demandeur choisit de ne pas accepter l'engagement, le Conseil donne un ordre officiel l'obligeant à effectuer les changements.

Dans les cas de conflits qui ne peuvent pas être résolus, le CCRMD convoque des commissions indépendantes pour entendre les appels des demandeurs ou des parties touchées contestant les décisions et les ordres ou des parties touchées contestant les engagements signés par les demandeurs et acceptés par le CCRMD.

En outre, le Conseil répond aux demandes d'information des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la santé et de la sécurité, au sujet des demandes de dérogation, pour les aider à administrer et à assumer leurs obligations en vertu du SIMDUT.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)

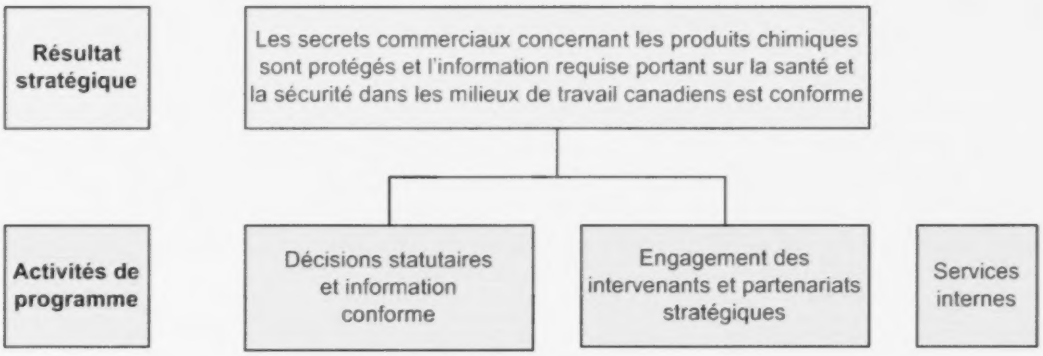

Priorités de l'organisme

Priorité 1	Type [1]	Résultat stratégique et/ou activité de programme
Approche améliorée dans le but de mettre l'accent sur la conformité proactive	Continue	Résultat stratégique
Le Conseil a continué de favoriser la conformité au moyen d'améliorations constantes apportées au processus de demande de dérogation. Nous avons mis à jour les sources d'information sur les dangers chimiques, élargi l'accès au système de gestion des données et enrichi la banque de données sur les ingrédients. Des progrès ont été réalisés dans les discussions et les consultations sur la soumission électronique des demandes de dérogation, les options considérées et la solution la plus efficiente a été approuvée. Un sondage auprès des demandeurs a confirmé qu'un fort pourcentage de l'information corrigée sur le secret commercial des FS du CCRMD est appliqué à d'autres FS de l'industrie.		
Priorité 2	**Type**	**Résultat stratégique et/ou activité de programme**
Améliorer la diffusion des connaissances afin d'appuyer la classification et la communication des dangers	Continue	Résultat stratégique
Le Conseil a continué de surveiller la situation de la mise en œuvre internationale du SGH, surtout aux États-Unis où est établi un nombre important de demandeurs. Une activité plus intense axée sur le calendrier de mise en œuvre du SGH au Canada a eu lieu pendant le dernier trimestre 2011-2012. Une grande majorité des intervenants sondés ont reconnu que le travail du Conseil a augmenté leurs connaissances sur la communication des dangers qu'ils appliquent maintenant à l'amélioration des connaissances sur la communication des dangers. Le CCRMD a participé à l'évaluation des mesures de prévention déclarées utilisées sur la FS du secret commercial, notamment l'équipement de protection individuelle (ÉPI).		

[1]. Il existe trois types de priorité : **antérieure** — priorité reprise du premier ou du deuxième exercice avant le présent RPP; **continue** — priorité existante depuis au moins trois exercices avant le présent RPP; **nouvelle** — priorité nouvelle du présent RPP.

Priorité 3	**Type**	**Résultat stratégique et/ou activité de programme**
Miser sur les connaissances, l'expertise et les ressources du Conseil par le biais de partenariats clés	Continue	Résultat stratégique
Un cadre approuvé des partenariats stratégiques et un plan d'action déterminent l'orientation et les principes pour la création, la gestion et l'évaluation des partenariats stratégiques. On a cerné les considérations fondamentales pour les partenariats possibles. Ce sont la priorisation des partenariats qui traitent de la mise en œuvre du SGH au Canada, le recours à des démarches progressives (soit des projets pilotes), le recours aux partenariats pour éviter le chevauchement des efforts et optimiser l'utilisation efficiente des ressources et le choix des partenaires fondé sur la possibilité d'influencer les groupes cibles.		
Priorité 4	**Type**	**Résultat stratégique et/ou activité de programme**
Accroître la responsabilité en matière de gestion	Continue	Services internes
Le Conseil a mis en œuvre un plan opérationnel à travers l'organisme en harmonisant les activités et les ressources aux orientations stratégiques établies. La mise en œuvre de cadres ministériels a amélioré la planification et la responsabilité.		

Analyse des risques

Contexte opérationnel

Les travailleurs, l'industrie et le gouvernement s'entendent sur l'importance de prévenir les maladies et les blessures dues aux matières dangereuses dans les milieux de travail canadiens. En vue de contribuer à atteindre cet objectif, le SIMDUT a été créé par l'adoption de textes législatifs complémentaires et concordants dans les champs de compétence fédéral, provinciaux et territoriaux. Le SIMDUT exige des fournisseurs — incluant les fabricants, les importateurs et les distributeurs — et des employeurs qu'ils communiquent les renseignements en matière de santé et de sécurité portant sur les substances chimiques produites ou utilisées dans les milieux de travail au Canada.

Dans le cadre de l'initiative du SIMDUT, la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* et son Règlement sont également entrés en vigueur.

Cette loi a établi le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD), organisme indépendant doté d'un rôle quasi-judiciaire. Le CCRMD offre au Canada le mécanisme pour protéger les renseignements commerciaux confidentiels des fournisseurs de produits chimiques et des employeurs alors que des renseignements exacts et complets touchant la santé et la sécurité sont mis à la disposition des travailleurs.

Risques et occasions

Le Conseil a réussi à traiter le nombre de demandes de dérogation qui devaient être examinées en 2011-2012. Toutefois, le nombre de demandes de dérogation inscrites était beaucoup plus élevé que pendant l'année précédente, ce que révèle l'augmentation des demandes en attente. Le Conseil devra surveiller activement le volume des demandes de dérogation inscrites et qu'il dispose de la capacité pour fournir aux travailleurs et en temps voulu une information exacte sur la santé et la sécurité.

La mise en œuvre du SGH au Canada aura des répercussions sur la communication du danger en vertu du SIMDUT et, donc, sur le travail du CCRMD. Il vaudra la peine d'explorer la faisabilité de partenariats pour créer des outils afin d'aider la transition publique au SGH lorsqu'il sera mis en œuvre.

Pendant la dernière année, le Conseil a évalué et rendu compte de l'information fournie présentement sur les mesures de prévention de la FS. La prochaine étape consistera à examiner des moyens d'améliorer les instructions fournies aux demandeurs pour cet élément de la FS. L'élaboration et l'examen des instructions et des outils ont permis au Conseil d'améliorer l'intégrité, l'exactitude, la facilité de compréhension et l'accessibilité de la communication du danger.

Le plan intégré du Conseil a réussi à lier la planification opérationnelle aux orientations stratégiques et a affecté des ressources pour atteindre ces résultats. Cela fait en sorte que l'organisme est resté axé sur la réalisation de son mandat tout en améliorant l'efficience, l'efficacité et l'économie.

Sommaire du rendement

Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)[2]

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4 535	4 821	4 531[3]

[2] Les ressources financières sont égales au Total des Activités de programme et des Services internes.
[3] Pendant l'exercice financier 2010-2011, une transaction financière technique erronée a entraîné un dépassement de crédit du Conseil. La variation entre les dépenses réelles et le total des autorisations de dépenser est en partie due à une affectation bloquée qui a été mise en place pour compenser ce dépassement.

Ressources humaines 2011 – 2012 (équivalent temps plein - ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
42	40	2

Résultat stratégique : Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.

Indicateur de rendement	Cibles	Rendement 2011–2012
Pourcentage de demandeurs ayant reproduit les corrections apportées aux renseignements sur les secrets commerciaux d'une fiche signalétique (FS) à d'autres FS	50 %	**83 %**
Estimation de la valeur financière des renseignements commerciaux confidentiels protégés en vertu de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*	100 M$	**931 M$**

(000 $)

Activité de programme	Dépenses Réelles 2010–2011	2011–2012				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Processus de traitement des demandes de dérogation	3 306	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	Des Canadiens en santé
Décisions statutaires et information conforme	s. o.	2 797	2 797	2 974	2 192	Des Canadiens en santé
Engagement des intervenants et partenariats stratégiques	s. o.	538	538	571	427	
Total	3 306	3 335	3 335	3 545	2 599[4]	

(000 $)

Activité de programme	Dépenses Réelles 2010 – 2011	2011–2012			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services internes	2 760	1 200	1 200	1 276	1 912[4]

[4] La variation entre le total des autorisations et les dépenses réelles est due au fait que les avantages sociaux des employés (ASE) sont pleinement imputés aux Services internes. À compter de l'exercice financier 2012-2013, les ASE seront imputés à chacune des activités de programme.

Évaluation environnementale stratégique

Pendant 2011–2012, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a examiné les effets environnementaux des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

Profil des dépenses

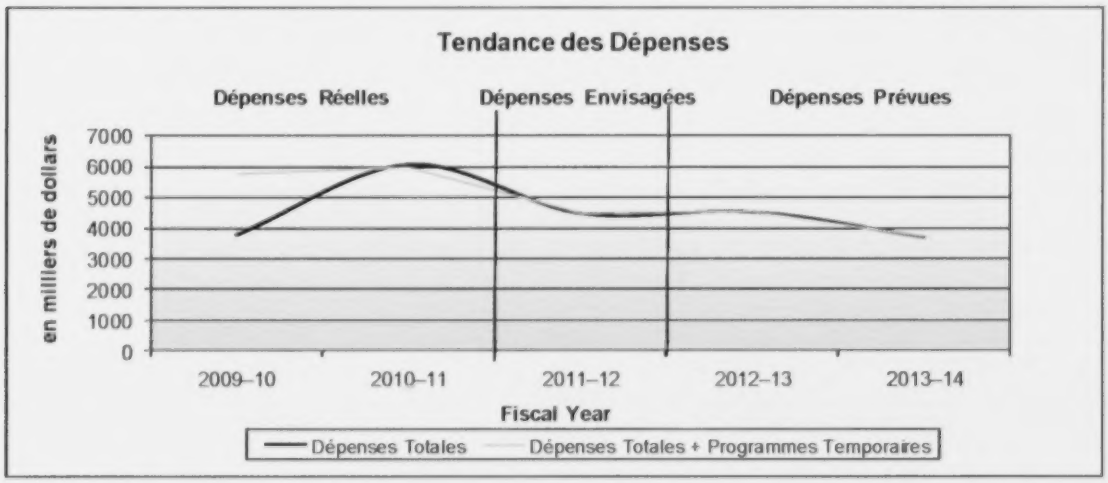

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits votés et/ou les dépenses législatives de notre organisme, veuillez consulter le Volume II des Comptes publics du Canada 2010–2011. Une version électronique des Comptes publics est disponible à l'adresse http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.

Activité de programme 1.1 : Décisions statutaires et information conforme

Description :

Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), exige que les fabricants de produits chimiques, les importateurs, les distributeurs et les employeurs fournissent un étiquetage de mise en garde et des fiches signalétiques (FS) pour chaque produit dangereux fabriqué, utilisé ou destiné à être utilisé par des travailleurs dans des milieux de travail au Canada. En vertu de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a le mandat de prendre les décisions concernant la validité des demandes de dérogation relativement aux exigences de divulgation du SIMDUT, tout en s'assurant que l'information correspondante en matière de santé et de sécurité, mise à la disposition des travailleurs canadiens, est conforme aux normes du SIMDUT. Plus précisément, pour respecter les exigences de son programme, le Conseil enregistre les demandes, rend des décisions sur la validité et la conformité des demandes, offre aux demandeurs l'occasion de se conformer volontairement et, au besoin, ordonne aux demandeurs de prendre des mesures pour rendre conformes les FS et/ou les étiquettes. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Conseil favorise une conformité proactive. Il aide les demandeurs à respecter les exigences statutaires pertinentes en leur fournissant les renseignements, les connaissances, les outils et le soutien dont ils ont besoin pour soumettre des demandes complètes et exactes et rendre conformes les FS et/ou les étiquettes correspondantes.

Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
2 797	2 974	2 192 Voir la note 4 à la page 9

Ressources humaines (ÉTP) 2012-2012

Prévues	Réelles	Différence
25	22	3

Résultats prévus	Indicateur de rendement	Cibles	État des priorités
Les demandeurs soumettent des demandes valides	Pourcentage de demandes jugées valides à l'examen	100 %	100 %
Les demandeurs sont proactifs pour se conformer aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	Nombre moyen d'infractions constatées sur les fiches signalétiques en dossier	4,5	6,3

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le CCRMD a réussi à traiter un total de 349 demandes de dérogation en 2011-2012 (voir tableau ci-dessous). Ce total comprend 319 décisions et 30 retraits. À la fin de l'exercice, 395 demandes de dérogation étaient en cours de traitement.

Tableau 1

Activité de traitement des demandes de dérogation en 2011-2012	Nombre de demandes
Demandes inscrites en 2011-2012	421
Demandes traitées en 2011-2012 Décisions — conformes (31) Décisions — conformes avec engagement (272) Décisions — ordonnance publiée (16) Retraits (30)	349
Demandes en attente au 31 mars 2012	395

En 2011-2012, les engagements volontaires des demandeurs ont accru la conformité précoce de 91 % ou 272 des 288 demandes de dérogation jugées non-conformes. Cela représente l'usage le plus élevé de l'engagement depuis son introduction en 2008 par une modification de la LCRMD. L'avantage de l'engagement à la conformité est que la correction des infractions sur la FS est faite plus tôt ce qui, à son tour, fournit plus tôt l'information dans le milieu de travail.

Graphique 1 : Conformité précoce par le biais des engagements volontaires

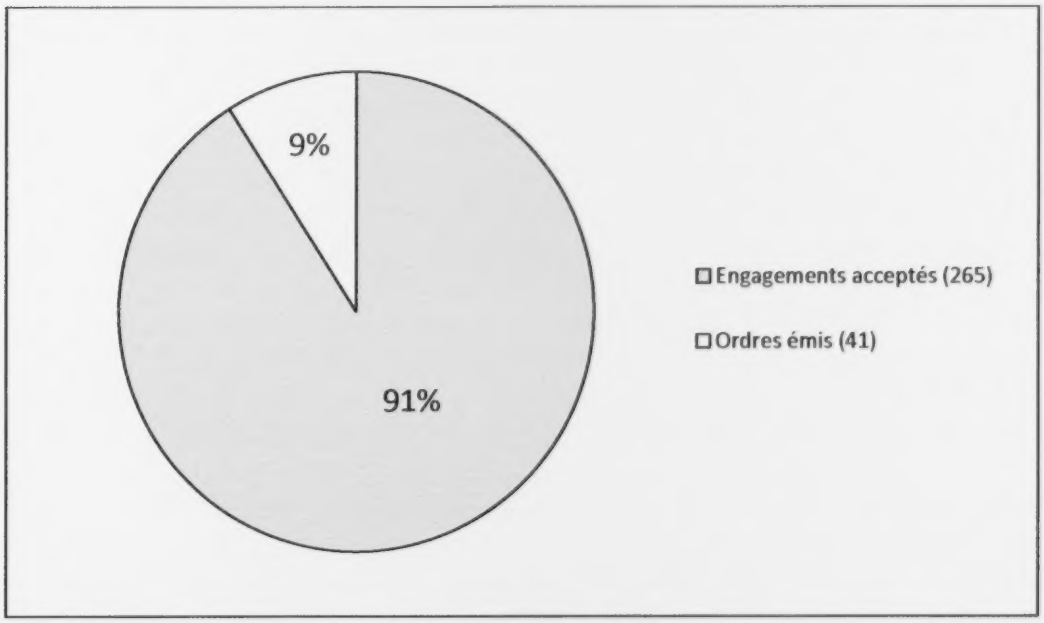

Le nombre d' infractions par demande de dérogation est passé de 3,4 à 6,3 en 2011-2012. Le nombre de demandes de dérogation nouvelles et resoumises en fait foi, en particulier pour les propriétés toxicologiques et les ingrédients dangereux. Le Tableau 2 ci-dessous illustre la tendance sur trois ans quant aux infractions.

En ce qui a trait aux infractions, le personnel du Conseil a entrepris une évaluation des mesures de prévention, y compris de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) déclaré sur la FS. Les résultats indiquent le manque d'information particulière, habituellement quant à la préparation de la FS (c.-à-d. pas seulement les FS examinées par le CCRMD); que le CCRMD ne peut pas exiger la divulgation de renseignements qui ne sont pas exigés par la LPD et le RPC; que la connaissance particulière de quels dangers sont associés à quels ingrédients, qu'ils relèvent ou non du secret professionnel, serait utile aux employeurs et aux travailleurs.

Tableau 2

Description des données	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total des infractions	1085	1251	**1998**
Nombre total de demandes (décisions rendues)	240[5]	365	**319**
Moyenne du nombre d'infractions par demande de dérogation	4,5[6]	3,4	**6,3**

Pendant le dernier exercice, le Conseil a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre du Projet d'amélioration du processus de la Direction des opérations (PAPDO). Le PAPDO vise à évaluer et améliorer l'efficience, l'efficacité et les économies du processus administratif des demandes de dérogation. Une équipe de projet d'amélioration du processus a été mise sur pied pour superviser et exécuter toutes les activités du projet. Cette équipe a préparé un plan d'action en six points qui met en valeur les priorités de l'avancement rapide du projet, de l'évaluation de la politique et de l'évaluation de la gestion. En 2011-2012, la carte des processus d'affaire et la phase de collecte de l'information sont achevées, et plusieurs améliorations sont apportées au processus précoce. À la suite de fréquentes discussions, le projet de soumission électronique, un volet du PAPDO, a été approuvé. Le projet de soumission électronique offrira en 2012-2013 un mécanisme rentable pour le transfert sécuritaire des documents protégés, comme les demandes de dérogation ou les documents de décision, entre les demandeurs et le CCRMD.

Leçons apprises

Le personnel du CCRMD continuera de travailler directement avec les demandeurs pour encourager la provision plus rapide des renseignements relatifs à l'examen de la validité des demandes de dérogation.

Le Conseil continuera d'examiner des moyens d'améliorer les instructions fournies aux demandeurs pour la FS avec des ingrédients qui relèvent du secret commercial, y compris les mesures de prévention et l'information sur la sélection de l'ÉPI. Il explorera également les liens entre dangers et ingrédients sur la FS pour aider les employeurs et les travailleurs à effectuer l'évaluation des risques.

[5] Les résultats pour 2009-2010, tels que publiés précédemment dans le RMR 2009-2010, ont enregistré par inadvertance des données pour 13 mois au lieu de 12. Ces résultats ont été ajustés de 257 demandes à 240, et de 4,2 infractions par demande à 4,5, dans le RMR 2010-2011.
[6] Ibid.

Le Conseil restera axé sur la production pour de soutenir la viabilité du programme.

Activité de programme 1.2 : Engagement des intervenants et partenariats stratégiques

Description :

Le travail exclusif effectué par le Conseil lui permet de recueillir, grâce au SIMDUT, des renseignements uniques et des banques de données sur les communications efficaces relatives aux dangers, en termes d'exhaustivité, d'exactitude, de compréhensibilité et d'accessibilité. Par l'entremise de partenariats, le Conseil s'efforce plus pleinement d'exploiter, de tester et comparer, et de partager ses connaissances de façon à améliorer les communications relatives aux dangers pour l'industrie canadienne et pour les travailleurs canadiens. Il utilise également ces connaissances pour améliorer la compréhension et la compétence des organismes publics nationaux et internationaux intéressés, dans le cadre de l'élaboration d'approches, d'outils et de normes concernant la communication des dangers. Par conséquent, ce programme appuie l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques qui contribuent à la création et à la distribution de renseignements et de connaissances favorisant la manipulation sécuritaire des produits chimiques dangereux.

Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
538	571	427 Voir la note 4 à la page 9

Ressources humaines 2011–2012 (équivalent temps plein - ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
5	5	0

Résultats prévus	Indicateur de rendement	Cibles	État des priorités
Connaissance et compétence accrues en matière de communication des dangers	Pourcentage des participants ayant accru leur connaissance de la communication des dangers grâce à une activité de diffusion externe	75 %	75 %
	Pourcentage des participants à une activité de diffusion externe ayant utilisé les connaissances accrues pour améliorer la communication des dangers	25 %	78 %

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2011-2012, le cadre des partenariats stratégiques et son plan d'action ont été finalisés et approuvés. Ce cadre structure la démarche pour forger des partenariats stratégiques et est conçu pour miser sur les connaissances, l'expertise et les ressources de l'organisme tout en optimisant le potentiel de réussite et d'influence. À l'appui de ces objectifs, le Conseil a commencé à inventorier ce qui peut être utile ou intéressant pour les partenaires possibles, y compris en particulier les données et statistiques sur les infractions et les niveaux de conformité des FS, la banque de données des ingrédients chimiques avec l'information et les références sur la classification du SIMDUT pour plus de 3 000 produits chimiques, et l'expertise en évaluation et classification chimique, et la conformité des FS et des étiquettes. La réaction des intervenants interrogés a confirmé l'effet favorable du travail d'amélioration de la communication des dangers du CCRMD.

Leçons apprises

Le Conseil reconnaît la valeur des partenariats stratégiques pour traiter des divers enjeux en matière de communication des dangers, notamment de la mise en œuvre du SGH au Canada. Il sera important de déterminer les collaborations qui produiront les résultats les plus efficients, efficaces et économiques.

Activité de programme 1.3 : Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'un organisme. Au CCRMD, ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'un organisme et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 200	1 276	1 912 Voir la note 4 à la page 9

Ressources humaines (ÉTP) 2012–2012

Prévues	Réelles	Différence
12	13	1

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le Conseil a continué d'enrichir ses services internes en améliorant l'intégration des activités de planification. Le principal élément, le plan opérationnel, énumère les activités et les ressources nécessaires à travers l'organisme, ainsi que les résultats escomptés à la fin de l'exercice.

D'autres éléments traitent des besoins de programme plus particuliers et des obligations ministérielles en 2011-2012. L'analyse et les consultations sur la mesure et l'évaluation du rendement à divers niveaux appuieront une démarche plus globale pour cette fonction au sein du Conseil. Le CCRMD faisait également partie de la vérification horizontale de la conformité de la Structure de gestion des ressources et des résultats du Bureau du contrôleur général, et a été jugé pleinement conforme à tous les critères de vérification. On a d'abord effectué un premier exercice de conservation et disposition des renseignements détenus par le gouvernement, ainsi qu'une révision de la classification de sécurité de l'information. Les responsables de la technologie de l'information ont préparé la définition des exigences de la soumission électronique et proposé une solution dont la mise en œuvre en 2012-2013 a été approuvée.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Aperçu financier

État condensé de la situation financière (non vérifiée)

Au 31 mars 2012
(000 $)

	% variation	2011–2012	2010–2011
Total des passifs	883	2 049	1 166
Total des actifs	(66)	71	137
Dette ministérielle nette	949	1 978	1 029
Total des actifs non financiers	0	0	0
Position financière nette du Ministère	(949)	(1 978)	(1 029)

État condensé de la situation financière et Position financière nette du Ministère (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (000 $)

	% variation	2011–2012	2010–2011
Total des dépenses	-10,5 %	6 342	7 088
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant financement du gouvernement et transferts	-10,5 %	6 342	7 088
Position financière nette du Ministère	92,2 %	(1 978)	(1 029)

Graphique – Aperçu financier

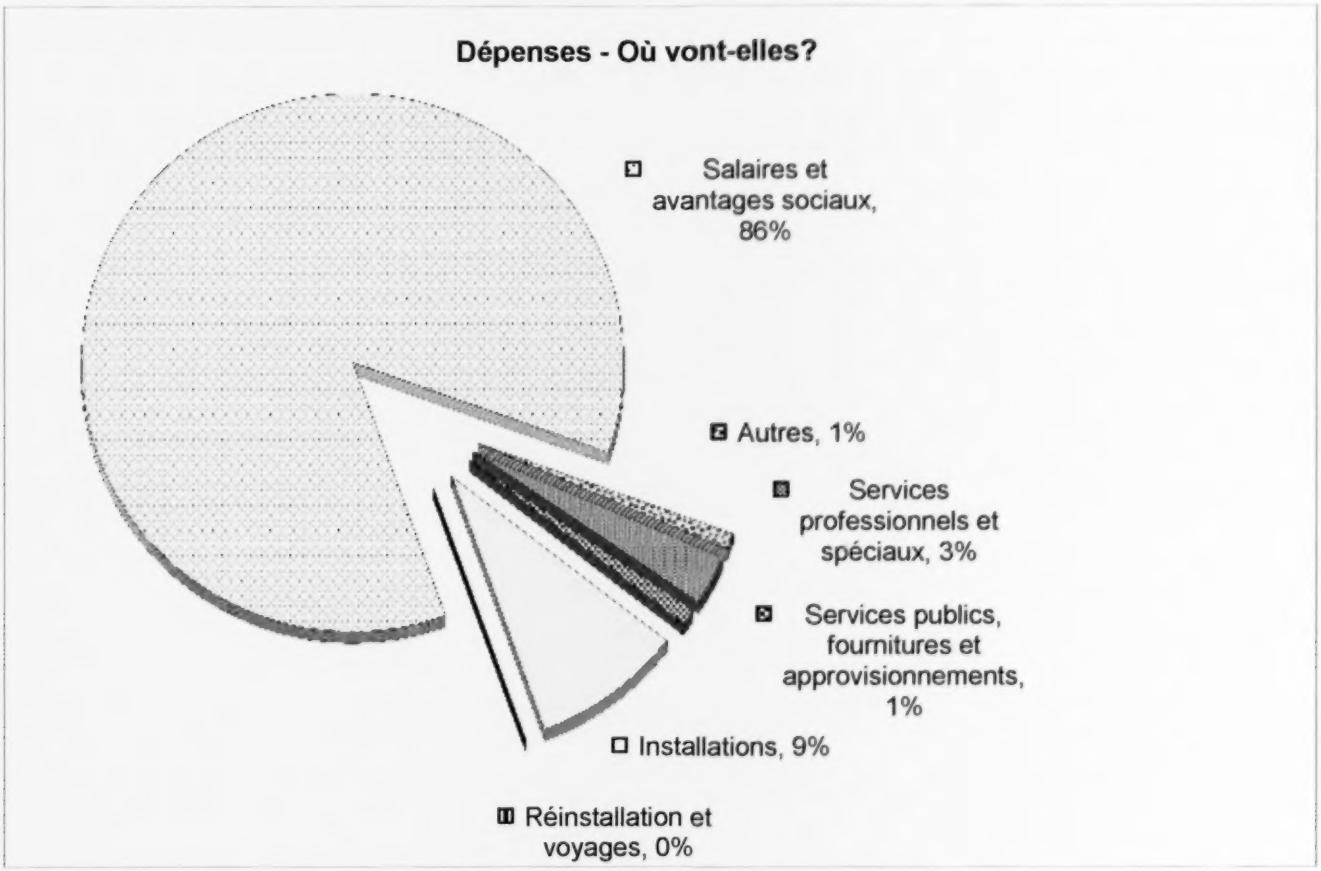

États financiers

http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/publications/fs-ef/fs-ef-1112-fra.shtml

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 est disponible sur le site Web du CCRMD.

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications et évaluations internes

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de l'organisme

Courrier :
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
427, avenue Laurier Ouest, 7e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1M3

Téléphone : 613.993.4331

Télécopieur : 613.993.5016

Site Web : www.hmirc-ccrmd.gc.ca

Courriel : hmirc-ccrmd@hc-sc.gc.ca